



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**SITUATION DES SERVICES FINANCIERS VIA LA
TELEPHONIE MOBILE DANS L'UEMOA A FIN
SEPTEMBRE 2015**



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**SITUATION DES SERVICES FINANCIERS VIA LA TELEPHONIE
MOBILE DANS L'UEMOA A FIN SEPTEMBRE 2015**



SOMMAIRE

RESUME	7
I. DYNAMIQUE DE L'OFFRE DE SERVICES FINANCIERS VIA LA TELEPHONIE MOBILE	9
1.1 Acteurs de l'écosystème	9
1.2 Caractéristiques des produits et services	10
II. EVOLUTION DE L'ACTIVITE	11
2.1 Volume et valeur des transactions	11
2.2 Evolution des souscripteurs aux services financiers via la téléphonie mobile	13
2.3 Comportement des utilisateurs	14
III- DISTRIBUTION DES SERVICES FINANCIERS VIA LA TELEPHONIE MOBILE	16
IV. DEFIS A RELEVER	17
4.1 Renforcement de la concurrence	18
4.2 Promotion de modèles transformationnels	18
4.3 Education financière des populations cibles	18



RESUME

Les données collectées auprès des fournisseurs de services financiers via la téléphonie mobile dans l'Union à fin septembre 2015, ont été analysées sous l'angle de la dynamique de l'offre, du positionnement des acteurs dans l'écosystème, du comportement des usagers et du développement des points de services. Cette analyse a permis d'identifier quelques défis à relever pour consolider les performances actuelles.

A la faveur d'une réglementation de la monnaie électronique souple, adoptée en 2006 et rénovée en mai 2015, des avancées significatives ont été enregistrées dans l'UEMOA, qui compte à fin septembre 2015, 33 déploiements de services financiers via la téléphonie mobile, soit environ le quart des offres disponibles sur le continent africain.

La Banque Centrale autorise deux types de modèles pour l'émission de monnaie électronique : le modèle bancaire et le modèle non bancaire. Dans le modèle bancaire, l'émission de monnaie électronique est sous la responsabilité d'un établissement de crédit ou d'une institution de microfinance en partenariat ou non avec un opérateur technique.

Le modèle non bancaire est mis en œuvre dans le cadre de l'agrément d'un établissement non bancaire dénommé Établissement de Monnaie Électronique (EME) pour l'émission de monnaie électronique.

Les partenariats entre les banques et les opérateurs de télécommunications occupent une place dominante sur le marché avec 29 des 33 initiatives à fin septembre 2015. Deux (2) structures de microfinance et deux (2) EME émettent de la monnaie électronique dans l'UEMOA.

En terme d'activité sur les neuf premiers mois de l'année 2015, les usagers de l'Union ont réalisé 346,9 millions d'opérations d'une valeur de 5 121 milliards FCFA, en hausse respective de 33% et 36% comparativement à fin décembre 2014. Sur les neuf mois, la valeur moyenne journalière des opérations s'est élevée à 18,96 milliards FCFA à fin septembre 2015 contre 10,3 milliards FCFA en 2014 et 4,4 milliards FCFA en 2013. Par jour, 1 260 575 opérations ont été traitées en moyenne à fin septembre 2015 par l'ensemble des plateformes de paiement mobile existantes dans l'Union, contre 710 242 à fin décembre 2014. De janvier à septembre 2015, le nombre de points de services a progressé de 41% pour se situer à 132 658, contre 93 621 en décembre 2014.

Toutefois, ces tendances masquent des disparités de situation d'un pays à l'autre. En effet, à fin septembre 2015, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Burkina concentrent 84,56% du volume des opérations et 90,54% de la valeur totale des transactions dans l'Union. En 2014, ces pays représentaient 86% du volume des opérations et 91,3% de la valeur totale des transactions dans l'Union.

Le Sénégal et le Niger ont enregistré des évolutions similaires à fin septembre 2015 avec des volumes respectifs de 18 et 19 millions de transactions évaluées à 152 milliards FCFA et 149 milliards FCFA. En 2014, ces deux pays présentaient des volumes respectifs de 18,8 et 14,6 millions de transactions évaluées à 192 milliards FCFA et 108 milliards FCFA. Au Sénégal, la faiblesse de l'activité pourrait s'expliquer par la concurrence exercée par les systèmes de transfert rapide d'argent tels que WARI et JONI JONI.



L'analyse de la situation dans l'Union montre que, dans les pays qui ont connu des problèmes sécuritaires liés à des crises sociopolitiques tels que la Côte d'Ivoire et le Mali, les transferts d'argent via la téléphonie mobile se développent comme une alternative aux envois de fonds en espèces par porteurs.

Au titre du positionnement des acteurs, le Groupe ORANGE, opérant dans quatre pays de l'Union a mis à profit son partenariat avec les filiales de BNP Paribas et les craintes des usagers liés aux risques sécuritaires pour développer son activité de transfert d'argent et de paiement via la téléphonie mobile, ce qui lui vaut une part de marché de 38%. Ce Groupe est l'acteur majeur du secteur et s'associe avec les filiales de BNP Paribas, dans les différents Etats concernés, à l'exception du Niger où il est en partenariat avec Bank of Africa (BOA). Toutefois, à la faveur des possibilités offertes par la nouvelle réglementation, ce Groupe a engagé une nouvelle stratégie visant à mettre fin au partenariat avec les banques en créant des filiales autonomes dédiées à la monnaie électronique. A cet égard, il a soumis en juin 2015 à la BCEAO des demandes visant l'agrément de trois EME respectivement au Sénégal, au Mali et en Côte d'Ivoire. La filiale Orange du Sénégal a été agréée en décembre 2015.

L'offre de services financiers via la téléphonie mobile reste tout de même peu variée dans la plupart des pays de l'Union. En effet, les produits financiers plus élaborés (microcrédit et micro-assurance) tardent à se développer comparativement à la situation de l'Afrique de l'Est.

Par ailleurs, il est observé un taux d'inactivité des souscripteurs assez élevé sur la période analysée. En effet, à fin septembre 2015, 69% des souscripteurs sont inactifs contre 40% en 2014. Selon une étude de la SFI réalisée en Côte d'Ivoire, le faible taux d'activité dans ce pays s'expliquerait principalement par la faiblesse des revenus des souscripteurs et le coût élevé des services.

A cet égard, la BCEAO a engagé des travaux visant une transparence accrue des tarifs applicables aux services financiers via la téléphonie mobile. A terme, ces travaux pourraient permettre une réduction des coûts supportés par les utilisateurs finaux. La Banque promeut enfin l'éducation financière des populations cibles et les partenariats entre les acteurs bancaires et non-bancaires en vue de l'émergence de services financiers mobiles transformationnels.



A la faveur d'une réglementation de la monnaie électronique souple adoptée en 2006 et renouvelée en mai 2015, des avancées significatives ont été enregistrées dans l'UEMOA, qui compte à fin septembre 2015, 33 déploiements de services financiers via la téléphonie mobile, soit environ le quart des offres disponibles sur le continent africain.

La majorité des initiatives émane de partenariats entre banques et opérateurs de téléphonie mobile, qui s'allient pour mettre à la disposition des utilisateurs, une gamme de services de paiements et de transferts locaux ou transfrontaliers en partenariat avec des structures de distribution agissant dans divers domaines (fourniture d'eau, d'énergie, stations services, microfinance, écoles, loteries, assurances, petits commerces).

Le présent rapport retrace la situation du secteur des services financiers via la téléphonie mobile dans la zone UEMOA à fin septembre 2015 ainsi que l'évolution récente de cette activité avant de mettre en relief les principaux défis à relever et les actions en cours pour consolider le développement de ce secteur en vue d'une inclusion financière accrue.

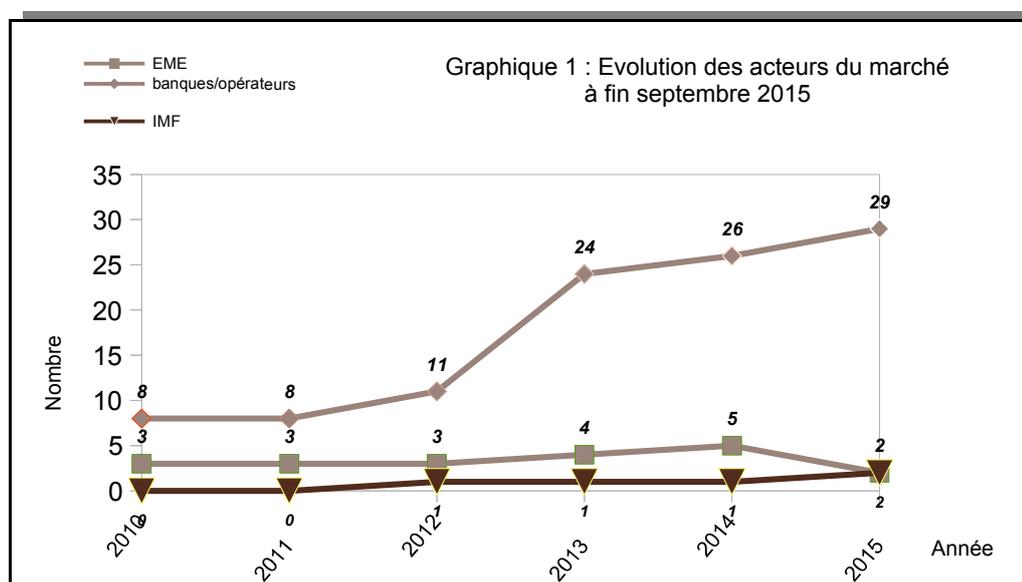
I. DYNAMIQUE DE L'OFFRE DE SERVICES FINANCIERS VIA LA TELEPHONIE MOBILE

Au cours des quatre dernières années, le paysage financier dans l'UEMOA s'est caractérisé par une diversification des acteurs, des canaux de distribution et des offres de services financiers via la téléphonie mobile.

1.1 Acteurs de l'écosystème

La Banque Centrale autorise deux types de modèles pour l'émission de monnaie électronique : le modèle bancaire et le modèle non bancaire. Dans le modèle bancaire, l'émission de monnaie électronique est sous la responsabilité d'un établissement de crédit ou d'une institution de microfinance en partenariat ou non avec un opérateur technique.

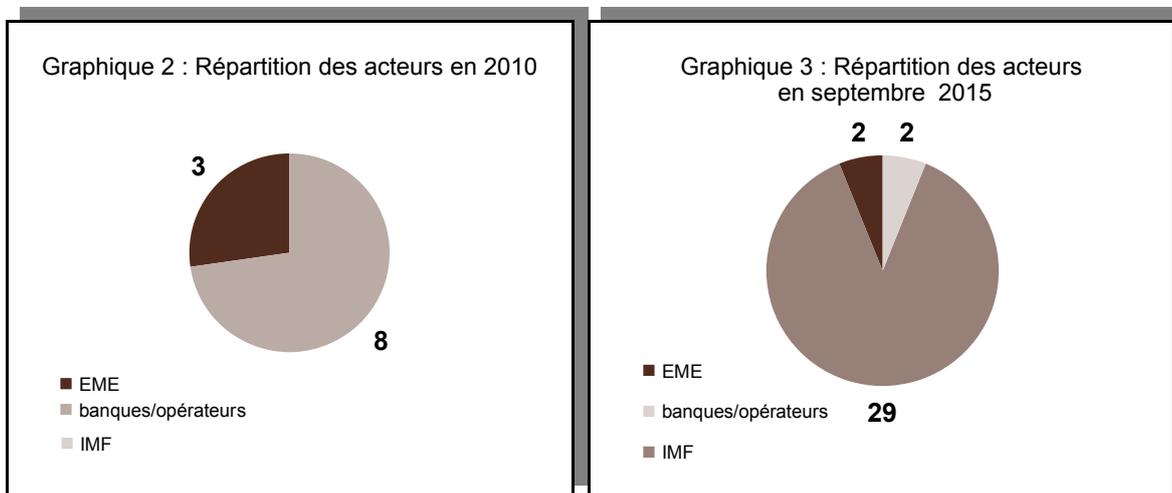
Le modèle non bancaire est mis en œuvre dans le cadre de l'agrément d'un établissement non bancaire dénommé Établissement de Monnaie Électronique (EME) pour l'émission de monnaie électronique.



Les partenariats entre les banques et les opérateurs de télécommunications occupent une place dominante sur le marché avec 29 des 33 initiatives à fin septembre 2015. Sur la même période, deux (2) structures de microfinance et deux (2) EME émettaient de la monnaie électronique dans l'UEMOA.

Les principales banques de l'Union impliquées dans l'émission de monnaie électronique en partenariat avec les opérateurs de télécommunications sont les unités des groupes BNP Paribas, la Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale (BIAO), Ecobank, la Société Générale, la Banque Atlantique et Bank of Africa.

La contribution des EME à l'offre de services financiers via la téléphonie mobile est relativement faible. Toutefois, l'EME Mobile Cash Sénégal, créé par la Société de téléphonie mobile TIGO et agréé en 2014, présente une activité en forte croissance. Le retrait de l'agrément des établissements de monnaie électronique Ferlo et INOVA respectivement le 21 mai 2015 et le 29 juin 2015 ainsi que l'obtention par Celpaid de l'agrément de la BCEAO en qualité de système financier décentralisé (SFD) portent à 2 le nombre d'EME à fin septembre 2015 contre 5 en décembre 2014.



L'offre "Orange Money" lancée par le Groupe Orange, est disponible dans quatre pays de l'UEMOA, à savoir, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger et le Sénégal. Ce Groupe est l'acteur majeur du secteur et s'associe avec les filiales de BNP Paribas, dans les différents Etats concernés, à l'exception du Niger où il est en partenariat avec Bank of Africa (BOA). Toutefois, à la faveur des possibilités offertes par la nouvelle réglementation, ce Groupe a engagé une nouvelle stratégie visant à mettre fin au partenariat avec les banques en créant des filiales autonomes dédiées à la monnaie électronique. A cet égard, il a soumis en juin 2015 à la BCEAO des demandes visant l'agrément de trois EME respectivement au Sénégal, au Mali et en Côte d'Ivoire. La filiale Orange du Sénégal a été agréée en décembre 2015.

Le réseau Orange dispose d'environ 38% du nombre total des comptes de monnaie électronique détenus par les souscripteurs de l'Union.

1.2 Caractéristiques des produits et services

Deux types de services financiers via la téléphonie mobile sont déployés. Il s'agit, d'une part, des services qui impliquent l'usage de la monnaie fiduciaire et d'autre part, ceux qui sont effectués en monnaie électronique.



Les services impliquant la monnaie fiduciaire concernent principalement les opérations de rechargements et les retraits. Prédominants, les rechargements permettent aux clients d’approvisionner leur compte de monnaie électronique, en contrepartie de dépôts d’espèces.

La monnaie électronique ainsi constituée, sert prioritairement aux achats de crédit, aux paiements de factures, à l’exécution de transferts de personne à personne, de personne à entreprise ou aux Administrations publiques.

Les transferts de personne à personne sont assimilables aux transferts rapides d’argent offerts par les sociétés telles que Western Union, Moneygram, Wari ou Joni-Joni. Ils permettent de procéder à des virements de fonds d’un porte-monnaie électronique à un autre, généralement dans le même réseau. L’offre se diversifie peu à peu avec des virements transfrontaliers entre la Côte d’Ivoire, le Burkina, le Mali et le Sénégal.

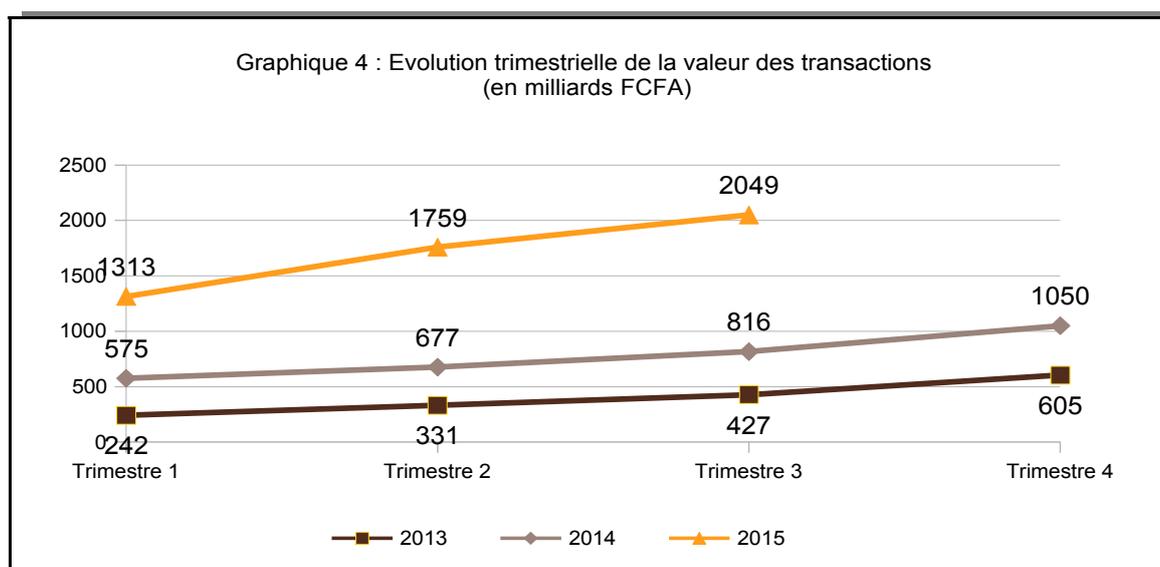
Les principaux services de paiement dans l’Union concernent le règlement des frais liés à la consommation d’eau, d’électricité, d’abonnements à des chaînes de télévision satellitaires, d’achats de marchandises ou d’autres services (boutiques, grandes surfaces, stations services, etc.) Des paiements de taxes, d’impôts et autres indemnités auprès de l’Etat et le remboursement des échéances des traites de microcrédit, sont également effectués, mais de façon accessoire.

II. EVOLUTION DE L’ACTIVITE

L’activité de paiement par téléphonie mobile est analysée au regard de la volumétrie des transactions et du comportement des utilisateurs.

2.1 Volume et valeur des transactions

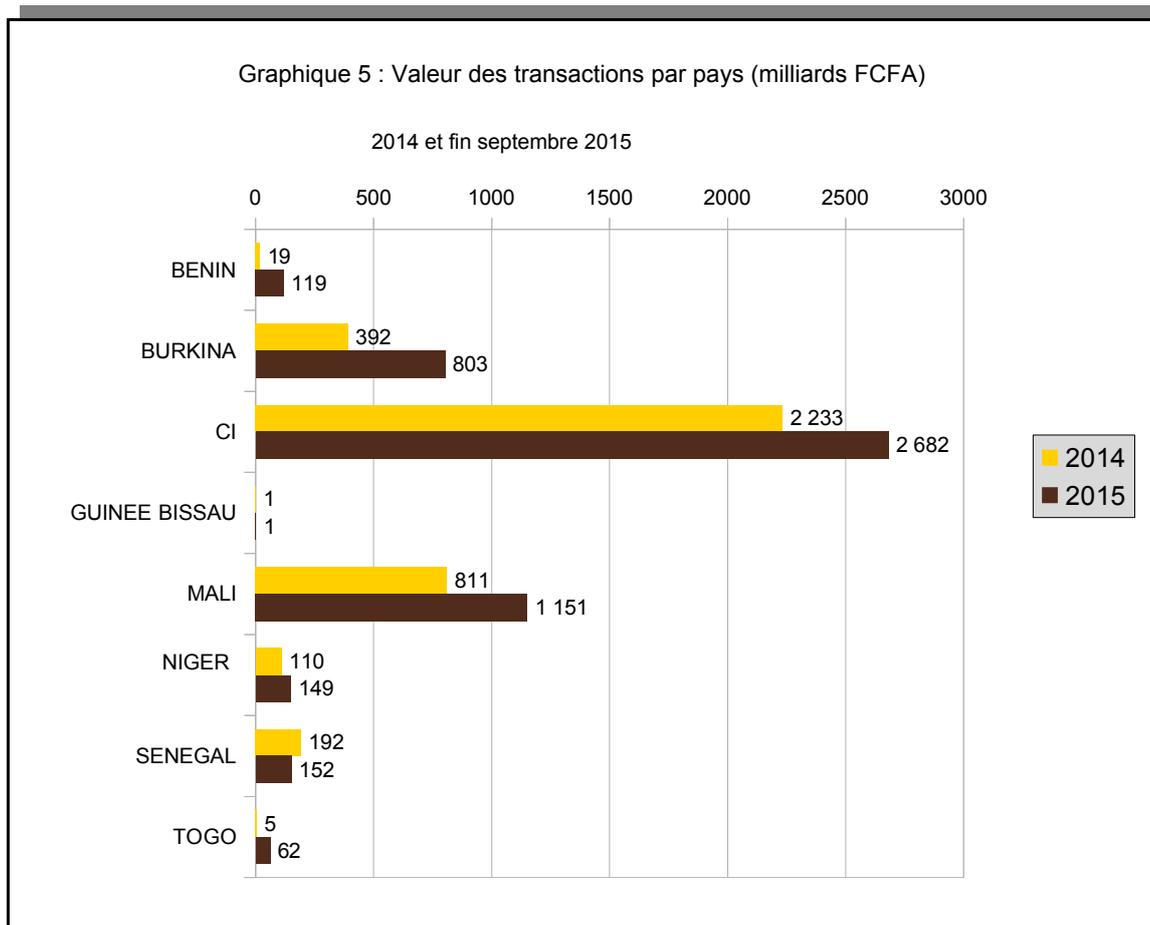
A fin septembre 2015, les services financiers via la téléphonie mobile ont enregistré, en cumul sur neuf mois, un volume de 346,9 millions d’opérations évaluées à environ 5 121 milliards de FCFA contre, à fin décembre 2014, 259,3 millions d’opérations évaluées à environ 3 760 milliards FCFA, en hausse respective sur une période de neuf mois de 33% et 36%.



La valeur moyenne journalière des opérations a atteint à 18,96 milliards FCFA⁽¹⁾ à fin septembre 2015, contre

¹ : Valeur moyenne journalière : Valeur globale/360 jours pour l’année et 270 pour 9 mois

10,3 milliards FCFA en 2014. Par jour, 1 260 575 opérations⁽²⁾ ont été traitées en moyenne à fin septembre 2016 par l'ensemble des plate-formes de paiement mobile existantes dans l'Union, contre 710 242 à fin décembre 2014.



Des disparités de situation sont relevées d'un pays à l'autre de l'UEMOA. En terme d'activité à fin septembre 2015, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Burkina Faso concentrent 84,56% du volume des opérations et 90,54% de la valeur totale des transactions dans l'Union. En 2014, ces pays représentaient 86% du volume des opérations et 91,3% de la valeur totale des transactions dans l'Union.

Le Sénégal et le Niger ont enregistré des évolutions similaires à fin septembre 2015 avec des volumes respectifs de 18 et 19 millions de transactions évaluées à 152 milliards FCFA et 149 milliards FCFA.

En 2014, ces deux pays présentaient des volumes respectifs de 18,8 et 14,6 millions de transactions évaluées à 192 milliards FCFA et 108 milliards FCFA.

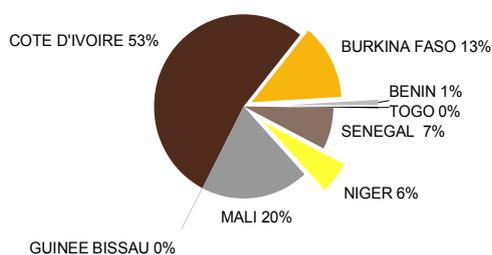
Au Sénégal en particulier, le dynamisme enregistré dans l'utilisation des services alternatifs de transferts rapides d'argent, explique la part relativement faible du volume et de la valeur des transactions, malgré un réseau de souscripteurs assez dense constitué de 2,1 millions de personnes, soit le quatrième après celui de la Côte d'Ivoire (9,8 millions), du Mali (2,7 millions) et du Bénin (2,3 millions).

S'agissant de la Guinée Bissau et du Togo, les services financiers via la téléphonie mobile représentent respectivement environ 1% du volume et 2% de la valeur globale des opérations.

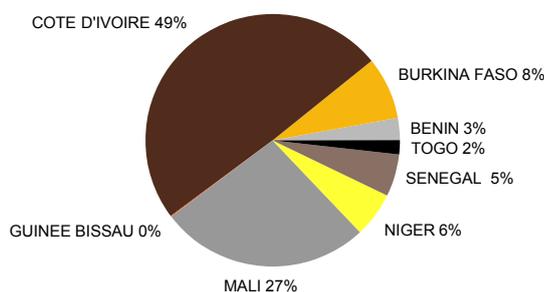
² : Volume moyen journalier : Volume annuel /360 jours pour l'année et 270 pour 9 mois



Graphique 6 : Répartition du volume des transactions en 2014



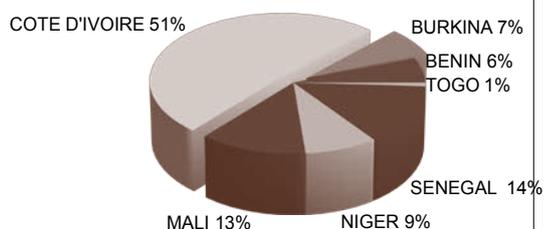
Graphique 7 : Répartition du volume des transactions à fin septembre 2015



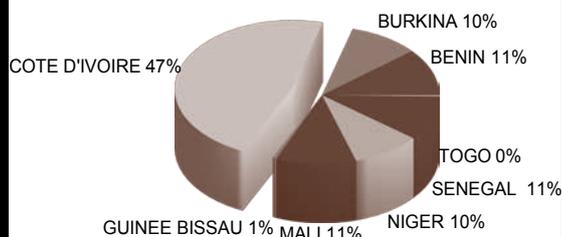
2.2 Evolution des souscripteurs aux services financiers via la téléphonie mobile

L'augmentation du volume d'activité est soutenue par le nombre croissant de souscripteurs aux services financiers via la téléphonie mobile, qui ressort à 21,9 millions à fin septembre 2015 contre 18,2 millions en 2014 et 11 millions en 2013. La Côte d'Ivoire concentre l'essentiel de l'activité avec 47% des utilisateurs (9,8 millions), suivie du Mali (2,7 millions), du Bénin (2,3 millions), du Sénégal (2,2 millions), du Burkina (2 millions) et du Niger (1,9 million).

Graphique 8 : Répartition du nombre d'utilisateurs inscrits 2014



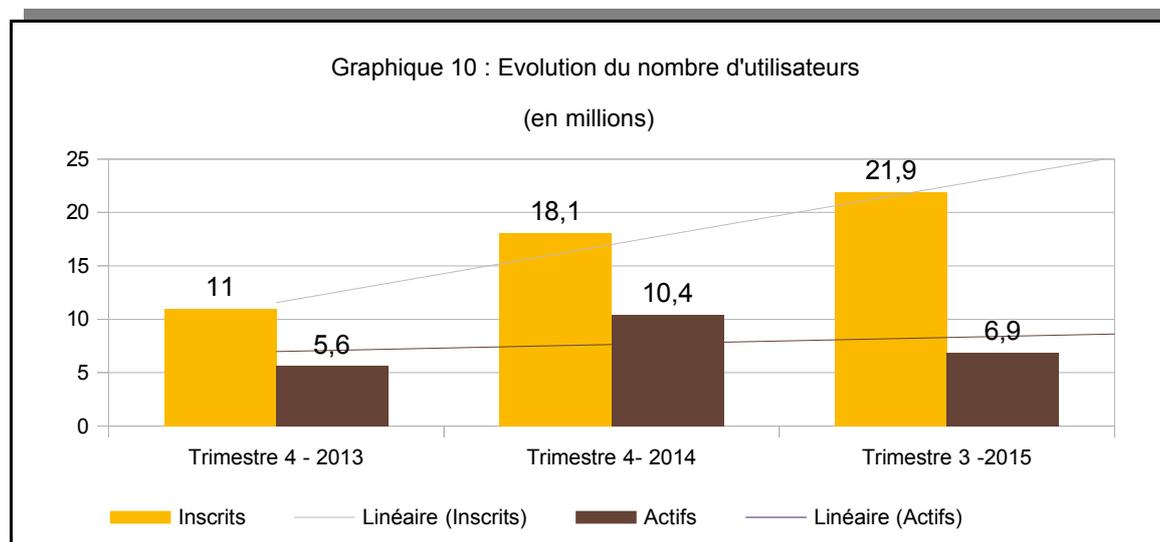
Graphique 9 : Répartition du nombre d'utilisateurs inscrits Fin septembre 2015



Parmi les 22 millions de souscripteurs dénombrés à fin septembre 2015, environ 31,74% (6 951 246) ont utilisé activement¹³ les services financiers via leur téléphone portable, contre 60% en 2014 et 50% en 2013. Le taux d'activité est plus élevé au Togo (57,78%), en Côte d'Ivoire (41,77%) et au Bénin (40,80%).

La baisse du taux d'activité a été analysée dans une étude de la Société Financière Internationale (SFI) menée en Côte d'Ivoire. Cette étude indique que les causes principales de l'inactivité en Côte d'Ivoire sont les revenus irréguliers et le coût élevé des services. Selon le GSMA, d'autres causes opérationnelles peuvent être relevées telles que la non performance des distributeurs et des problèmes techniques.

3 - Un utilisateur actif est un abonné ayant mouvementé son compte au moins une fois au cours des 3 derniers mois



2.3 Comportement des utilisateurs

Le comportement des utilisateurs est analysé à l'aune de l'évolution des types de services. A fin septembre 2015, le volume des opérations de rechargement est ressorti à 108,3 millions pour une valeur de 2 036,23 milliards FCFA. A fin 2014, le volume des opérations de rechargement était de 82,3 millions pour une valeur de 1 663 milliards FCFA.

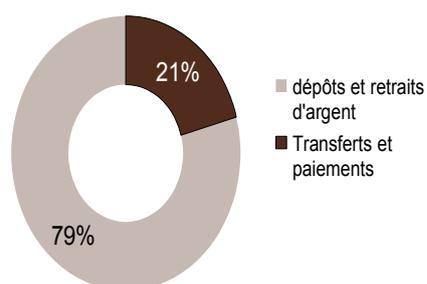
Le nombre de retraits de liquidités, à fin septembre 2015, a atteint 76,1 millions d'opérations d'une valeur de 1 839 milliards FCFA, contre 57,8 millions d'opérations d'une valeur de 1 436 milliards FCFA en 2014. Ainsi, une grande partie des fonds déposés dans le système est retirée en espèces. La part des retraits dans les dépôts ressort à 90,3% à fin septembre 2015, contre 86% en 2014. A fin septembre 2015, la part des opérations en monnaie fiduciaire⁴, représentait 76,27% de la valeur globale des opérations, en légère baisse comparativement à l'année précédente, où elle était ressortie à 79% et en 2013 à 82%.

Plus d'un tiers du volume des opérations est consacré aux achats de crédit téléphonique. La valeur de ces opérations représente toutefois moins de 2% du montant global des transactions, avec des taux de 1,81% et de 1,69% de la valeur totale des transactions respectivement en 2014 et en septembre 2015.

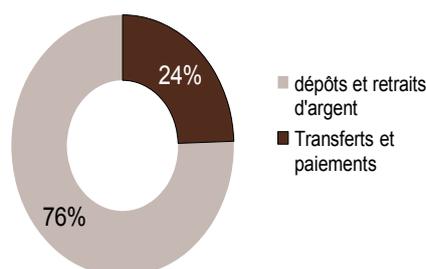
4 - Retraits et dépôts d'espèces



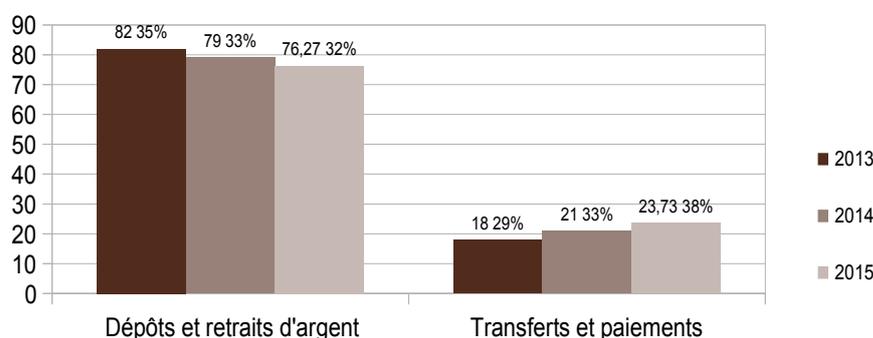
Graphique 11 : Part des dépôts et retraits d'argent 2014



Graphique 12 : Part des dépôts et retraits d'argent en septembre 2015



Graphique 13 : Evolution de la part des dépôts et retraits d'argent de 2013 à fin septembre 2015



A fin septembre 2015, les services de transfert de personne à personne représentent, en volume et en valeur respectivement, environ 8,66% et 15,89% du total des transactions, contre environ 7% et 12% du total des transactions en 2014. Comparativement aux années 2013 et 2014, la valeur des fonds échangés sur ce segment de service a triplé, passant de 150 milliards en 2013 à 457 milliards en 2014 et 807 milliards FCFA à fin septembre 2015. En 2015, les services de transfert de personne à personne entre les pays de l'Union représentent 2,51% de la valeur des transactions via la téléphonie mobile et 26% de la valeur des transferts entre personnes. Les utilisateurs s'habituent progressivement à transférer des fonds via leurs porte-monnaies électroniques. Ces évolutions sont particulièrement marquées au Mali, en Côte d'Ivoire, au Burkina, et dans une moindre mesure au Niger et au Sénégal.

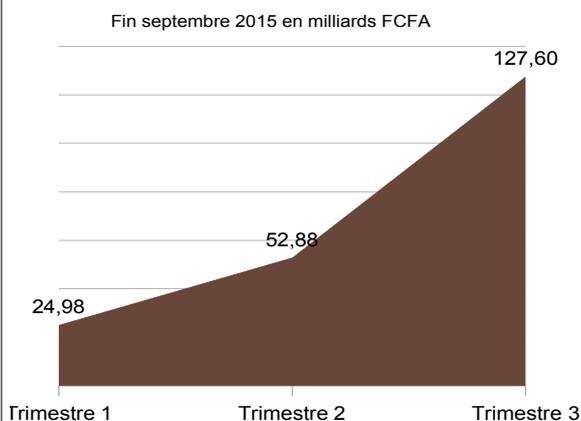
Les flux de transfert d'argent intra-UEMOA via la téléphonie mobile sont plus dynamiques en Côte d'Ivoire (57 milliards FCFA), au Mali (36 milliards FCFA) au Burkina Faso (27 milliards FCFA). Ces transactions restent relativement faibles au Sénégal (4,2 milliards FCFA) et au Bénin (1,5 milliard FCFA).

Les montants alloués aux paiements⁵ se sont élevés à environ 312 milliards FCFA à fin septembre 2015, contre 231,2 milliards FCFA à fin 2014, soit une hausse de plus de 34% en 9 mois. Les paiements auprès des commerces ont doublé en neuf mois et sont ressortis à environ 162,5 milliards FCFA équivalant à environ 4 millions de transactions, contre 2 millions de paiements estimés à 80 milliards en 2014. La forte progression des paiements via la téléphonie mobile indique que les utilisateurs intègrent peu à peu la monnaie électronique dans les habitudes de paiement.

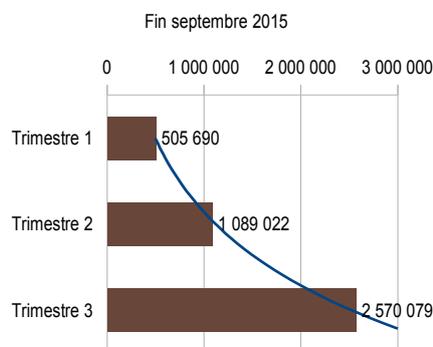
5 - Paiements de factures+paiements marchands+transferts vers les entreprises+microfinance+Administrations publiques

Les services de paiement d'entreprise à personne, notamment les paiements de salaires, sont disponibles dans tous les pays, à l'exception de la Guinée-Bissau. A fin septembre 2015, ils ont connu une forte progression, en passant de 8 milliards FCFA à 127 milliards FCFA en valeur, entre 2014 et fin septembre 2015, avec 75% réalisés en Côte d'Ivoire (57 milliards FCFA) et au Burkina (27 milliards FCFA).

Graphique 14 : Evolution de la valeur des transferts intra-UEMOA



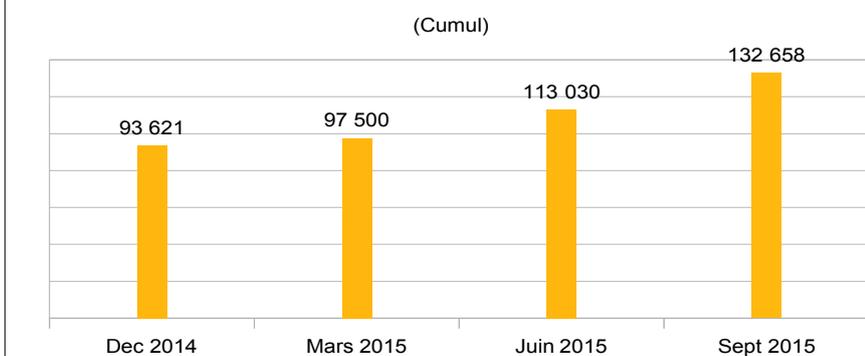
Graphique 15 : Evolution du volume des transferts intra-UEMOA



III- DISTRIBUTION DES SERVICES FINANCIERS VIA LA TELEPHONIE MOBILE

Le réseau de distribution des services financiers via la téléphonie mobile est composé essentiellement de Guichets Automatiques de Banques (GAB), de Terminaux de Paiements Electroniques (TPE) et d'agents distributeurs. Sur la période 2014 à fin septembre 2015, le nombre de points de services financiers via la téléphonie mobile est passé de 93 621 à 132 658.

Graphique 16 : Evolution des points de services financiers via la téléphonie mobile



L'évolution comparée du nombre de souscripteurs et de points de service indique une nette progression de l'accès des services financiers, avec une moyenne de 162 souscripteurs par point de service à fin septembre 2015, en amélioration par rapport à 2014 où l'accès moyen par point de service ressortait à 220. Cette donnée varie d'un pays à un autre de l'Union, toutefois, on note une nette amélioration générale de la disponibilité des points de services financiers via la téléphonie mobile, comme retracé dans le tableau ci-après.



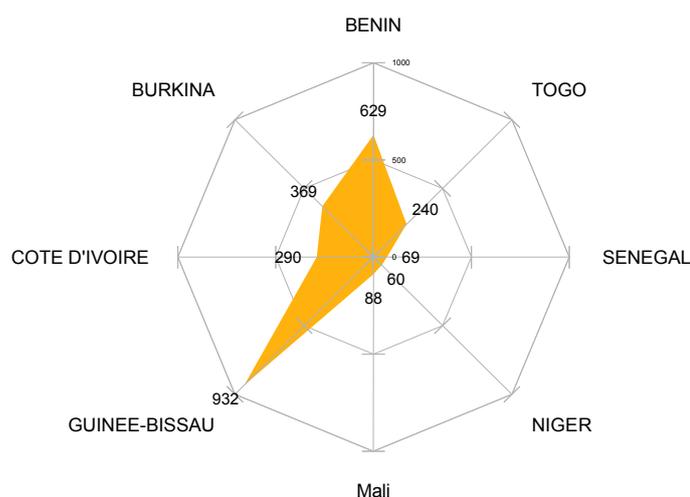
Tableau 1 : Evolution du nombre de souscripteurs par point de service (2013, 2014 et fin septembre 2015)

Pays	2013	2014	2015
Bénin	813	356	629
Burkina	350	105	369
Côte d'Ivoire	574	483	290
Guinée-Bissau	ND	ND	932
Mali	255	212	88
Niger	73	64	60
Sénégal	106	110	69
Togo	206	201	240
Moyenne	339	220	162

Source : BCEAO

Au cours du troisième trimestre 2015, chaque point de distribution a traité un volume moyen de 11 213 transactions d'une valeur moyenne de 15,44 millions FCFA.

Graphique 17 : Accès aux services financiers via la téléphonie mobile
Nombre moyen de souscripteurs par point de service (septembre 2015)



IV. DEFIS A RELEVER

L'examen de l'évolution des services financiers via la téléphonie mobile dans l'UEMOA fait ressortir des obstacles à un développement plus rapide de ces services financiers au sein de l'UEMOA. Il s'agit :

- du coût élevé des services ;
- de la méconnaissance des services (manque de sensibilisation, manque d'éducation financière) ;
- de la non utilisation des services par les Etats (digitalisation des paiements de l'Etat : G2P/ P2G /G2B/ B2G, etc.) ;
- du manque de partenariats entre les acteurs en vue de la diversification de l'offre pour une inclusion financière effective des utilisateurs.



A cet égard, les actions ci-après pourraient être engagées.

4.1 Renforcement de la concurrence

Pour réduire le coût des services financiers via la téléphonie mobile, des dispositions sont prises pour renforcer la concurrence et la mutualisation des coûts de traitement des transactions. Il s'agit notamment de mesures réglementaires telles que l'interdiction des clauses d'exclusivité au niveau de la distribution et l'obligation de requérir l'autorisation préalable de la BCEAO avant la mise en place de tout système de compensation dans l'UEMOA. En outre, des travaux ont été engagés par la Banque centrale pour l'amélioration de la transparence sur les tarifs applicables aux services financiers via la téléphonie mobile afin de réduire l'asymétrie d'information entre les prestataires et les utilisateurs.

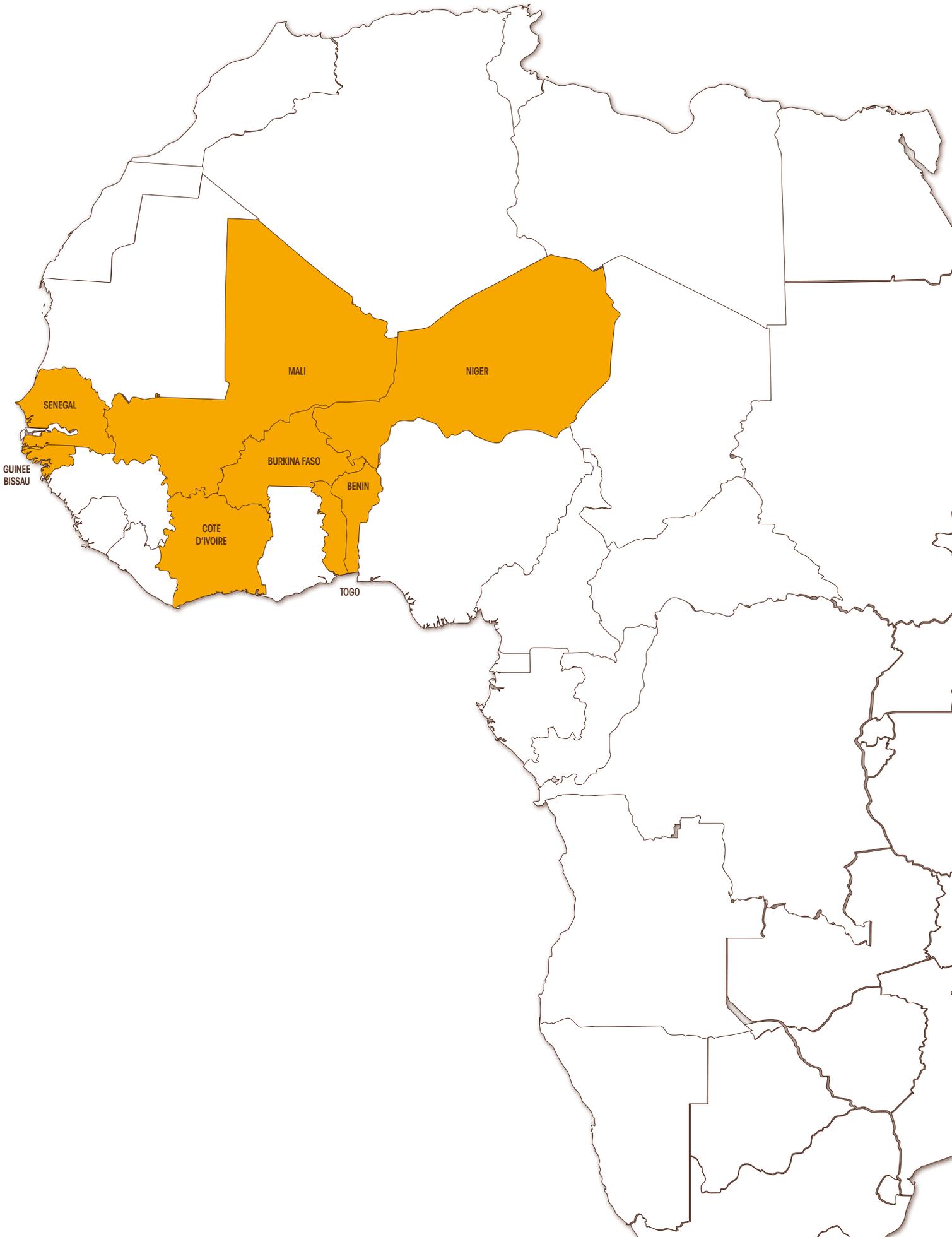
4.2 Promotion de modèles transformationnels

En raison de la non diversité des services financiers via la téléphonie mobile offerts, des actions sont envisagées dans le cadre de la stratégie régionale d'inclusion financière en vue de favoriser l'implication des Administrations publiques et des institutions de microfinance sur ce marché. En outre, des partenariats entre acteurs de différents secteurs seront facilités pour favoriser le développement d'une offre de services financiers via la téléphonie mobile plus élaborée.

A cet égard, les partenariats entre les acteurs bancaires et non-bancaires devraient permettre le développement d'offres de services financiers transformationnels. Ces associations permettraient l'accès des souscripteurs aux services de seconde génération, tels que les micro-crédit, micro-assurance, etc.

4.3 Education financière des populations cibles

L'éducation financière des populations est primordiale pour une meilleure appropriation des services financiers via la téléphonie mobile. Dans cette perspective, la stratégie d'inclusion financière, en cours d'élaboration par la BCEAO, réserve une place importante à l'éducation financière des populations cibles.



SENEGAL

MALI

NIGER

GUINEE
BISSAU

BURKINA FASO

BENIN

COTE
D'IVOIRE

TOGO



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Avenue Abdoulaye Fadiga
BP 3108 - Dakar - Sénégal
www.bceao.int